

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le déménagement prévu le vendredi 23 décembre 2022, de 7H00 à 18H00 au 27 rue de la Libération à FORGES-LES-EAUX
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement,

N°2022-230

Objet : Déménagement

27 rue de la Libération

23 décembre 2022

De 7H00 à 18H00

ARRETE :

Article I :

Le déménagement est autorisé et le stationnement sera interdit à tout véhicule excepté pour le déménagement au 27 rue de la Libération à Forges-les-Eaux sur 4 Places de stationnement le vendredi 23 décembre 2022 de 7H30 à 18H00.

Article II :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux. La société de déménagement Déménagements BLOT, 3 place du Général de Gaulle, 76000 ROUEN prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour le déménagement dont il est question.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 19 décembre 2022

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **21 DEC. 2022**